

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de CHINON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le 8 juillet à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 2 juillet 2021, se sont réunis à la salle des fêtes de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Date de la convocation : 2 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : Benoît BARANGER, Jackie FORASTIER, Magali L'HERMITE, Jean-Baptiste THOUET, Sébastien VOYARD, Moïsette REFRAY, Sylvie JACOB, Dominique ALLAIRE, Francis SIREAU, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Thierry GASNIER, Jean-Marc TRESSSEL, Emmanuelle VEILLE, François LEBON, Frédéric CLEMENT, Emmanuelle CASSAGNES, Pascal PINARD, Bénédicte AUMASSON, Claude GODIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Catherine TENDRON a donné pouvoir à M. Benoît BARANGER

Mme Nadège COUSSEAU a donné pouvoir à M. Jackie FORASTIER

Mme Nadine LEROYER a donné pouvoir à Mme Moïsette REFRAY

Mme Marie-Aude BOURDIN a donné pouvoir à M. François LEBON

M. Sébastien RICHOUX a donné pouvoir à Mme Bénédicte AUMASSON

Mme Emmanuelle LIMA a donné pouvoir à M. Pascal PINARD

Mme Laurence SOUILLET a donné pouvoir à Mme Bénédicte AUMASSON

Secrétaire de séance : Monsieur François LEBON est désigné pour remplir cette fonction.

D2021_080 FINANCES - MISE A JOUR DES TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL

Rapporteur : Mme Emmanuelle VEILLE, en remplacement de Mme Nadine LEROYER, déléguée en charge du camping municipal et du plan d'eau

EXPOSÉ DES MOTIFS

Lors de sa séance du 4 mai 2021, le conseil municipal avait approuvé la mise à jour des tarifs du camping-terrain d'accueil. Quelques adaptations sont nécessaires quant à la période d'application des tarifs pour les emplacements du camping et des mobil-homes.

Les tarifs ne sont pas modifiés.

CAMPING EMPLACEMENT**Période du 1er mai au 15 octobre****a) Tarif journalier (par nuitée)**

Forfait emplacement sans électricité y compris
voiture et caravane ou camping car 7.55 €

Forfait électricité 2.80 €

B) Par personne et par jour

Enfant de moins de 3 ans Gratuit

Enfant à partir de 3 ans à 10 ans 1.60 €

Enfant à partir de 10 ans et adulte 2.55 €

c) Par animal de compagnie/jour

1.60 €

d) Divers

Machine à laver : le jeton sans lessive 4.75 €

Carte postale /

Sèche-linge (le jeton) 4.75 €

wifi Gratuit

E) Abri cyclo (tente "Bivouac") avec électricité

Randonneurs "Loire à Vélo" 15.90 € la nuitée

Autres randonneurs (pédestres, équestres...) 21.20 € la nuitée

CAMPING – MOBIL-HOME

Période du 1er mai au 15 octobre du samedi après-midi 15h au
samedi matin 10h

1 semaine toutes charges comprises (eau, gaz et électricité) 275.60 €

Caution 265.00 €

Période du 16 octobre au 30 avril du vendredi après-midi 16h30 au
lundi matin 8h30

Week-end et jours fériés toutes charges comprises (eau, gaz et
électricité) 65.75 € la nuitée

Caution 265.00 €

Forfait ménage 53.00 €

CAMPING – CENTRE DE LOISIRS		
Emplacement avec électricité par jour		15.90 €
Par personne et par jour		
- Enfant de moins de 10 ans		1.60 €
- Enfant à partir de 10 ans et adulte		2.55 €
MINI-GOLF		
Enfant à partir de 10 ans et adulte		4.00 €
Enfant de moins de 10 ans		2.50 €
TERRAIN D'ACCUEIL		
A) emplacement		
Avec une personne		121.25 €/mois soit 4.20 €/ jour
A partir de la 2 ^{ème} personne :		
- Enfant à partir de 10 ans et adulte		2.50 €/jour
- Enfant de moins de 10 ans		1.55 €/jour
B) Redevance électrique (chauffage, éclairage)		
Début mai à fin septembre		104.75 €/mois soit 3.50 €/jour
Début octobre à fin avril		214.65 €/mois soit 7.15 €/jour
C) Garage mort (emplacement sur lequel reste la caravane sans les occupants)		
Sans électricité		1.60 /jour
Début mai à fin septembre		3.35 €/jour
Début octobre à fin avril		4.60 €/jour
D) Animaux de compagnie		
Animal de compagnie par jour		1.60 €
E) Wifi		
		Gratuit
TERRAIN D'ACCUEIL – MOBIL-HOME		
Mai à septembre		
1 semaine		208.85 €
4 semaines		667.80 €
Au-delà de 4 semaines, la semaine supplémentaire		167.50 €
1 semaine maximum pour une personnel seule		146.30 €
Octobre à avril		
1 semaine		268.20 €
4 semaines		858.60 €
Au-delà de 4 semaines, la semaine supplémentaire		215.20 €

Au vu de ces éléments,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-29,

VU la délibération du conseil municipal n°2019/020 Bis en date du 5 mars 2019 portant sur les tarifs du camping-terrain d'accueil ;

VU la délibération du conseil municipal n°2021/49 en date du 4 mai 2021 portant sur la mise à jour des tarifs du camping-terrain d'accueil ;

VU le budget annexe Camping municipal,

CONSIDÉRANT la nécessité de réviser la période d'ouverture du camping municipal,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité Camping-Plan d'eau en date du 28 juin 2021,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE** la période d'application des tarifs du camping, telle que mentionnée ci-dessus
- PRECISE** que les tarifs du camping et du terrain d'accueil, tels que détaillés ci-dessus, restent inchangés,
- FIXE** la date de mise en application de ces tarifs à compter du 9 juillet 2021,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- Pour : 27
- Contre : /
- Abstention : /

Approbation par l'assemblée à l'unanimité des votants par 27 voix.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait et délibéré en séance le 8 juillet 2021

Le Maire,

Benoît BARANGER



Certifié exécutoire compte tenu de

La transmission en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire,

9 JUL. 2021

9 JUL. 2021

